

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le mardi 14 mai 2024 à 19 h 30 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

Le maire suppléant Richard B. Dubé

Les conseillers et conseillères :

Siège no 1	ABSENTE	Siège no 4	
Siège no 2	Carole Desbiens	Siège no 5	Nicholas Dubé
Siège no 3	Stéphanie Caron	Siège no 6	Jocelyn Pelletier

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant.

Josée Chouinard, directrice générale est aussi présente ainsi que six (6) autres personnes.

La séance débute par le mot de bienvenue du maire suppléant.

La séance est diffusée en «Live» sur YouTube.

1. Mot de bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal du mardi 9 avril 2024 ;
4. Comptes du mois d'avril 2024 ;
5. Comptes-rendus des réunions et suivi des dossiers :

Richard B. Dubé

- CADL
- MRC de Témiscouata

Claudia Beaulieu

- RIDT - **REPORTÉE**

Stéphanie Caron

- La Grande Jase - Rencontre à Squatec

Jocelyn Pelletier

- Échange sur les préoccupations du milieu municipal - Rencontre à Rimouski avec le MAMH ;
6. Achat d'une camionnette pour la voirie; - **REPORTÉE**
 7. Engagement de la coordonnatrice et des animatrices au camp de jour 2024;
 8. Adoption des états financiers 2023 de la RIDT ;
 9. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie ;
 10. Programme d'aide à la voirie locale volet soutien - Entretien des routes locales - Subvention de la députée ;
 11. Adoption d'une résolution de demande d'aide financière pour mettre en place la gouvernance du réseau automatisé de stations de lavage interconnectées aux débarcadères automatisés sur le territoire de la MRC de Témiscouata ;
 12. Modification de la police d'assurance - surprime pour l'augmentation en contenu au garage municipal ;
 13. Appui financier à l'Association du cancer de l'est du Québec ;
 14. Résolution - Fermeture des Caisses Desjardins;
 15. Semaine de la sécurité civile du 5 au 11 mai sous le thème : « Ma sécurité : ma responsabilité ! » ;
 16. Défi pissenlit 2024 ;
 17. Appui - Renouvellement autorisation CPTAQ - Sablière-gravière pour 9220-7304 Québec Inc. (Excavation S.M.);
 18. Demande au MTQ pour diminuer la limite de vitesse sur la rue de l'Église;
 19. Mention de félicitations aux joueurs et joueuses ballon-balai et de volley-ball ;
 20. Embauche d'une personne pour l'entretien paysager municipal;
 21. Soumission abrasif 0 - 1/4 ;
 22. Affaires diverses :
 23. Période de questions;
 24. Fermeture de l'assemblée.

24-05082 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE le projet d'ordre du jour a été envoyé à chaque résidence et affiché sur Facebook.

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

Proposé par: **Stéphanie Caron**
Et résolu à l'unanimité.

24-05083 Procès-verbal de la réunion du 9 avril 2024

ATTENDU QUE le procès-verbal du 9 avril a été remis au membre du conseil lors de la réunion de travail.

EN CONSÉQUENCE :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2024, soit adopté, tel que rédigé.

Proposé par: **Carole Desbiens**
Et résolu à l'unanimité.

24-05084 Comptes du mois d'avril 2024

ATTENDU QUE la liste des comptes d'avril 2024 a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le 9 mai dernier et elle est remise à cette réunion.

Comptes à payer au 30 avril 2024 :	50 410.32 \$
Comptes payés d'avance :	88 588.29 \$
TOTAL :	138 998.61 \$

EN CONSÉQUENCE :

La liste de comptes ci-haut mentionnée soit approuvée.

Proposé par: **Stéphanie Caron**
Et résolu à l'unanimité.

24-05085 Rapports des réunions et suivi des dossiers

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le dernier mois et du suivi des dossiers en cours:

Richard B. Dubé

- CADL
- MRC de Témiscouata

Claudia Beaulieu

- RIDT - REPORTÉE

Stéphanie Caron

- La Grande Jase - Rencontre à Squatec

Jocelyn Pelletier

- Échange sur les préoccupations du milieu municipal (Rencontre à Rimouski avec le MAMH) ;

24-05086 Achat d'une camionnette pour le service de voirie

REPORTÉE

24-05087 **Embauche des animatrices pour le camp de jour 2024**

ATTENDU QUE suite à la réception des CV, la directrice générale adjointe Julie C. Lavallière et le comité RH se sont réunis pour prendre connaissance des dossiers de candidatures;

ATTENDU QUE les salaires seront financés, en partie par une subvention d'emplois d'été Canada, une autre par l'URLS et par les revenus d'inscription pour le camp de jour et le service de garde. La Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata se porte garante des salaires ou autres dépenses pour tout manque à gagner, si les subventions et les revenus d'inscription ne suffisent pas.

ATTENDU QU'UNE formation devra être suivie au camp Richelieu vive la joie afin d'approfondir leurs connaissances.

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil municipal embauche les personnes suivantes soit du 25 juin au 9 août 2024 avec une semaine de préparation pour un total de 8 semaines;

- Léna Patoine, coordonnatrice;
- Amélia Caron, animatrice;
- Juliette Marquis-Roy, animatrice.

Un poste d'accompagnateur.trice est vacant, l'offre d'emploi sera publiée.

Proposé par : **Carole Desbiens**
Et résolu à l'unanimité.

24-05088 **Adoption des états financiers 2023 de la RIDT**

ATTENDU QUE le rapport financier 2023 de la Régie intermunicipale des déchets de la MRC de Témiscouata déclare un total de recettes de 5 739 398 \$, un total de dépenses de 5 485 336 \$ et un excédent de 254 057 \$, l'excédent de fonctionnements non affecté s'élève à 387 980 \$ au 31 décembre 2023.

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil approuve le rapport financier de la RIDT tel que présenté.

Proposé par : **Nicholas Dubé**
Et résolu à l'unanimité.

24-05089 **Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata proclame le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Proposé par : **Carole Desbiens**
Et résolu à l'unanimité.

24-05090 Programme d'aide à la voirie locale volet soutien Entretien des routes locales (PPA-CE et PPA-ES)

ATTENDU QU'UNE demande doit être transmise à Madame Amélie Dionne, députée de Rivière-du-Loup-Témiscouata dans le cadre du Programme d'aide à la voirie local - volet 3 - Entretien des routes locales pour les améliorations suivantes:

• **Traitement de surface (pavage) :**

- ✓ Route du Mont Citadelle;
- ✓ Rue Principale ;

• **Ajout de gravier :**

- ✓ Vieux Chemin Sud et Nord;
- ✓ Denonville
- ✓ 9e Rang Nord et Sud
- ✓ 10e Rang
- ✓ 11e Rang, 13e Rang
- ✓ Route Robichaud
- ✓ Chemin Beaulieu
- ✓ Route Talbot

• **Fossés et ponceaux :**

- ✓ 10e Rang
- ✓ Route Robichaud
- ✓ Vieux Chemin Sud et Nord
- ✓ Chemin Beaulieu
- ✓ 11e Rang, 13e Rang
- ✓ Rue Principale

EN CONSÉQUENCE :

Que cette résolution soit envoyée au bureau de la députée, Madame Amélie Dionne.

Proposé par : **Stéphanie Caron**
Et résolu à l'unanimité.

24-05091 Adoption d'une résolution de demande d'aide financière pour mettre en place la gouvernance du réseau automatisé de stations de lavage interconnectées aux débarcadères automatisés sur le territoire de la MRC de Témiscouata

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à requérir les services de la municipalité régionale de comté (MRC) de Témiscouata dans le cadre de la gouvernance du réseau automatisé de stations de lavage interconnectées aux débarcadères automatisés sur le territoire de la MRC de Témiscouata, en comprenant les services suivants : opération du système de paiement en ligne et infonuagique, désignation et embauche d'un coordonnateur pour gérer le réseau et réaliser les inspections requises, mettre en place un service à la clientèle 24/7 afin d'assurer le bon fonctionnement des opérations et du service aux usagers;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité devra payer une quote-part à la MRC de Témiscouata;

CONSIDÉRANT QUE cette entente sera de 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Témiscouata-sur-le-Lac, Dégelis, Saint-Juste-du-Lac, Lac-des-Aigles, Saint-Michel-du-Squatec, Biencourt, Auclair, Lejeune, Saint-Jean-de-la-Lande, Saint-Marc-du-Lac-Long, Packington, Rivière-Bleue, Pohénégamook, Saint-Honoré-de-Témiscouata, Saint-Pierre-de-Lamy, Saint-Elzéar, Saint-Eusèbe, Saint-Louis-du-Ha!-Ha! et Saint-Athanase désirent présenter un projet de Coopération intermunicipale dans le cadre de l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE ce projet sera fait par une entente de service offert par la MRC de Témiscouata dont la municipalité adhérera.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata déposera une demande d'aide financière au Fonds région et ruralité Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale.

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

Le conseil nomme la Municipalité régionale de comté (MRC) de Témiscouata organisme responsable du projet.

Le conseil de la Municipalité s'engage à adhérer à l'entente de service offert par la MRC de Témiscouata concernant le projet de coopération intermunicipale et d'assumer une partie des coûts avec une quote-part répartie en fonction des services reçus d'une part et en fonction de critères tels que la longueur de cours d'eau, la population et la richesse foncière;

Proposé par : **Jocelyn Pelletier**
Et résolu à l'unanimité.

24- 05092 Modification de la police d'assurance – Surprime pour le contenu au garage municipal

ATTENDU QUE dans les dernières années plusieurs nouveaux outils ont été acquis au garage municipal.

ATTENDU QUE dans la police d'assurance actuelle la valeur en contenu n'était pas assez élevée;

ATTENDU QU'IL faut modifier la valeur des biens au garage municipal;

EN CONSÉQUENCE :

La Municipalité augmente la valeur à 250 000\$ et accepte de payer la surprime au montant de 559.17\$, la dépense soit prise dans le poste budgétaire : 02-330-00-420 et que l'extra budgétaire soit pris à même les surplus.

Proposé par : **Nicholas Dubé**
Et résolu à l'unanimité.

24-05093 Appui financier à l'Association du cancer de l'est du Québec

ATTENDU QUE le cancer est la première cause de décès au Québec;

ATTENDU QUE près d'une personne sur deux sera frappée par un diagnostic de cancer au cours de sa vie;

ATTENDU QUE c'est plus de 3 000 nouvelles personnes qui reçoivent un diagnostic sur notre territoire couvrant le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord, la Gaspésie et les Iles de la Madeleine;

ATTENDU QUE l'Hôtellerie Omer-Brazeau est l'une des plus imposantes au Québec et est la seule à desservir un aussi large territoire; L'Hôtellerie accueille plus de 2000 personnes chaque année;

EN CONSÉQUENCE :

La Municipalité accepte de verser une somme de 400\$ à L'Association du Cancer de l'Est-du-Québec particulièrement pour l'Hôtellerie Omer-Brazeau.

Proposé par : **Carole Desbiens**
Et résolu à l'unanimité.

24-05094 Fermetures des Caisses Desjardins

ATTENDU QUE la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques dans nos petites communautés compromet l'accès à l'argent comptant pour de nombreux résidents;

ATTENDU QUE près de 1600 membres Desjardins de tout le Québec a signé une lettre adressée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, exprimant leur inquiétude face à cette situation ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata souhaite soutenir la démarche citoyenne faite sous forme de résolution adressée au président de la Fédération du mouvement, en unissant la voix de notre municipalité et des signataires membres Desjardins ;

ATTENDU QUE le conseil de notre municipalité joigne la signature à celle des près de 1600 signataires de la lettre qui sera envoyée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, dénonçant la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques, et soulignant l'impact négatif sur l'accès à l'argent comptant pour les résidents de notre communauté.

ATTENDU QUE ce sont 10 fermetures de centre de services dans nos régions en juin prochain :

- Saint-Fabien
- Saint-Gabriel
- Saint-Mathieu-de-Rioux
- Saint-Éloi
- Saint-Clément
- Saint-Épiphan*
- Saint-Modeste*
- Saint-Arsène*
- Saint-Louis-du-Ha!-Ha!
- Rivière-Bleue.

* Ces centres de services offraient seulement des services-conseils.

Et deux succursales du territoire bas-laurentien, les services seront réduits :

- Notre-Dame-du-Lac (en centre libre-service);
- Sainte-Luce (en services-conseils).

En revanche, nous craignons pour les services aux entreprises ainsi que la population plus âgée.

EN CONSÉQUENCE :

Que cette résolution soit transmise à M. Guy Cormier, président du mouvement Desjardins afin de leur démontrer notre mécontentement.

Proposé par : **Jocelyn Pelletier**
Et résolu à l'unanimité.

24-05095 Semaine de la sécurité civile du 5 au 11 mai

ATTENDU QUE la semaine de la sécurité civile se tenait du 5 au 11 mai sous le thème « Ma sécurité : ma responsabilité ! » et sera l'occasion de sensibiliser et de préparer les Québécois et Québécoise au renforcement de leur résilience face aux situations d'urgence.

Cette semaine thématique offre une vitrine pour informer les citoyens notamment de l'importance d'avoir une trousse d'urgence pour la maison ainsi qu'un plan familial d'urgence.

En outre, cette semaine encourage la collaboration entre les différents acteurs de la sécurité civile, des municipalités aux organismes gouvernementaux, en passant par les entreprises locales. En unissant nos efforts, nous renforçons notre capacité collective à anticiper et à prévenir les crises ainsi qu'à y répondre, contribuant ainsi à la sécurité et au bien-être de l'ensemble de la société québécoise.

Nous invitons la population à visionner la vidéo sur le site Facebook de la Municipalité qui vous guidera afin de préparer votre trousse d'urgence.

EN CONSÉQUENCE :

La Municipalité proclame la «Semaine de la sécurité civile» qui se tenait du 5 au 11 mai dernier.

Bonne Semaine de la sécurité civile à tous et à toutes!

Proposé par : **Nicholas Dubé**
Et résolu à l'unanimité.

24-05096 Défi pissenlits 2024

ATTENDU QUE 35% de notre garde-manger dépend des insectes pollinisateurs. Sans leur précieux de pollinisation, on pourrait dire adieu à notre précieux café du matin, à l'abondance de fruits, de légumes et de noix.

Le défi pissenlit vous propose de petits gestes simples pour supporter les insectes pollinisateurs.

Dans l'initiative du Défi Pissenlits, il ne s'agit pas de retarder le gazon jusqu'à une date précise. L'idée est plutôt de laisser le temps aux pollinisateurs de s'abreuver des plantes suivant leur éclosion, plutôt que de couper l'ensemble des pousses dès leur apparition. Il est possible de se fier à l'apparence des pissenlits : les conserver lorsqu'ils sont jaunes; les tondre lorsqu'ils sont flétris.

EN CONSÉQUENCE :

La Municipalité décrète et participe au défi pissenlits 2024. Grâce à ce coup de pouce, les abeilles ont suffisamment d'énergie pour commencer la saison de pollinisation des plantes et assurer le tiers de notre alimentation.

Proposé par : **Jocelyn Pelletier**
Et résolu à l'unanimité.

24-05097 Appui - Renouvellement autorisation CPTAQ - Sablière-gravière pour 9220-7304 - Québec Inc. - Excavation S.M.

CONSIDÉRANT QUE le demandeur s'adresse à la Commission afin que celle-ci autorise l'utilisation a une fin autre que l'agriculture soit aux fins d'une exploitation d'une gravière-sablière d'une superficie approximative de 2.862 hectares incluant le chemin d'accès, correspondant à une partie des lots 3 225 111-p (45.56 ha) et 3 224 955 (6.3 ha) Cadastre Québec;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur présente une demande pour 10 ans compte tenu qu'il devra aller chercher d'autres autorisations notamment auprès de ministères de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE les selon les données de l'Inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole des sols du secteur varie entre les classes 4 et O. Selon la classification du potentiel agricole, le site comporterait des sols de classe 4 à 60% avec sous-limitations F pour faible fertilité et M pour manque d'humidité, des sols de classe 5 à 30% avec sous limitations R (Roc solide) et des sols de classe O (organique) ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation actuelle des lots visés par la demande est de 4.7 hectares en culture, 12 hectares en boisé sans érables et 32.3 hectares en boisé avec érables.

CONSIDÉRANT QUE peu de conséquences sont envisageables pour les activités agricoles advenant le cas de l'autorisation de la demande, étant donné le faible potentiel agricole. Le type de sol est limité en termes de possibilités agricoles en raison d'une topographie accidentée et qu'une réhabilitation sera réalisée;

CONSIDÉRANT QUE la vocation du site après la réhabilitation se destine à une superficie qui sera utilisée pour la sylviculture et qu'il n'y aura aucun effet sur la possibilité d'établissement de production animale;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes une petite municipalité et un milieu plutôt dévitalisé, mais que ce type de projet est important, car cela crée une richesse dans le milieu même si le projet est petit. Qu'étant donné que le marché est petit, il est difficile pour un promoteur d'investir des sommes importantes pour le départ d'une telle exploitation et que souvent les gros promoteurs ne seront pas intéressés à ouvrir ce marché, car pas rentable pour eux. C'est pour ces raisons que le projet certes pourra se développer à un rythme plus petit et calqué sur la demande et qu'il est important pour nous d'avoir accès à une source de granulats locaux au lieu d'être obligé d'aller la chercher ailleurs;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'a pas pour effet de remettre en cause l'homogénéité agricole du secteur. L'utilisation du sol dans le secteur concerné et dans l'environnement immédiat est partagée entre la pratique de l'agriculture, l'acériculture, la présence de terres forestières, de quelques terres en friche;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'aura aucun effet sur la conservation des ressources en eau pour l'agriculture. Des mesures de protection pourront être mises en place si nécessaire afin de prévenir les pertes de sols par l'érosion. La vocation finale du site se destine pour le reboisement en espèces d'arbres commerciaux adapté aux conditions du site au moment de la réhabilitation;

CONSIDÉRANT QUE le site visé est d'une superficie de 2.862 hectares sur une superficie totale de 51.86 hectares l'usage projeté aura peu d'effet sur la possibilité de l'utilisation agricole de l'ensemble de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE les bénéfices économiques de la municipalité sont l'approvisionnement à moindre coût pour tous ses besoins en sable et gravier. L'approvisionnement local aura un effet moindre sur la production de gaz à effet de serre.

ATTENDU QUE cette demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture a été jugée conforme à la réglementation municipale en vigueur.

EN CONSÉQUENCE :

La Municipalité recommander à la CPTAQ de consentir au renouvellement de la demande d'autorisation soumise par 9220-7304 Québec Inc. pour l'autorisation autre que l'agriculture sur les lots 3 225 111-p et 3 224 955 Cadastre du Québec situé dans la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata.

Proposé par : **Stéphanie Caron**
Et résolu à l'unanimité.

24-05098 Demande au MTQ pour diminuer la limite de vitesse sur la rue de l'Église

CONSIDÉRANT QUE la rue de l'Église se développe et qu'il y a de plus en plus de familles qui s'y installent ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des usagers du réseau routier constitue une priorité pour les membres du conseil municipal. La modération de la limite de vitesse permettra d'améliorer la sécurité des usagers, en particulier des piétons et cyclistes qui sont nombreux puisque l'école n'est pas très loin. Nous croyons que cette demande permettra de créer un environnement plus harmonieux;

CONSIDÉRANT QUE la rue de l'Église comporte une zone scolaire qui est à une vitesse de 50 km/h et que cette zone de 50 commence à moins de 150 mètres de l'école ce qui fait en sorte que vraiment peu de gens respectent la limite de vitesse même dans la zone scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle configuration de la 85 avec la présence d'un viaduc la distance de 1.2 km seulement entre la zone de 50 actuelle et ce viaduc justifie de demander au MTQ d'abaisser la limite de vitesse de notre secteur de 80 à 50 km/h.

CONSIDÉRANT QU'IL s'agit de seulement un peu plus de 30 secondes supplémentaires pour franchir la distance de 1.2 km, sans calculer les variables d'accélération et de décélération aux approches de la zone de 50 et du viaduc.

Au final c'est très peu de temps demandé aux automobilistes, mais qui viendrait grandement améliorer la qualité de vie et la sécurité des gens habitant sur la rue de l'Église et l'ensemble de la population.

EN CONSÉQUENCE

Le conseil demande au ministère des Transports d'abaisser la limite de vitesse à 50 km/h sur toute sa longueur.

Proposé par : **Jocelyn Pelletier**
Et résolu à l'unanimité.

24-05099 Motion de Félicitations - Joueurs et joueuses de ballon-balai et volley-ball

Le ballon sur glace du Témiscouata s'est encore démarqué au dernier tournoi provincial de Saint-Hyacinthe qui se tenait du 26 avril au 28 avril 2024.

Les équipes de M10 à M19, catégorie mixte, féminine et masculine ont fièrement représenté le Témiscouata. Le M8 a pour sa part connu un festival de participation, qui a réussi avec brio.

Dans la catégorie M10 mixte et qui représentait Saint-Honoré-de-Témiscouata sont : Olivier Dumont et Théo Normandeau ils sont revenus avec la médaille d'or.

Dans la catégorie M12 féminin, Adèle Normandeau, Laurie Castonguay et Zoé Dubé ont rapporté la médaille de bronze, une seule défaite en demi-finale, qui leur a échappé entre les mains.

Dans la catégorie M12 masculin, nous n'avions pas de représentant, mais ces derniers sont également revenus avec la médaille d'or.

Dans la catégorie M14 féminin et masculin, ils ont pour leur part aussi remporté la médaille d'or et nos représentants sont : Léa-Maude Dumont, Léa Lemelin et Étienne Dupuis.

Du côté M16 féminin et masculin, la médaille d'or a encore une fois été remportée avec nos représentants Juliette Marquis-Roy et Laurent Marquis-Roy.

De leur côté les M19 dans les 2 catégories ont aussi remporté la médaille d'or et le représentant est Philippe Dupuis.

Nous aimerons mentionner que plusieurs de ces athlètes ont pris part à plusieurs catégories plus élevées.

Volleyball

Le 21 avril dernier à l'école secondaire de Cabano se tenait le championnat régional de volleyball JF D4 du RSEQ-EQ.

Beaucoup de fierté et d'émotions pour l'équipe juvénile PUMAS qui ont rapporté le titre de championne à domicile devant un beau et grand public.

Félicitation les filles ! Votre détermination et votre esprit d'équipe ont rapporté leurs fruits. Bravo à Léna Patoine de Saint-Honoré-de-Témiscouata joueuse dans cette équipe.

Continuez à repousser vos limites et à réaliser de grandes choses !

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

24-05100 Embauche d'une personne pour l'entretien paysager municipal

ATTENDU QU'UNE offre d'emploi a été publiée et que nous avons reçu deux CV;

ATTENDU QU'UN candidat répond aux exigences de l'offre d'emploi;

EN CONSÉQUENCE :

La candidature retenue est celle de monsieur Frank Guimond de Saint-Honoré-de-Témiscouata. Les conditions de travail sont celles établies en vertu de la grille salariale.

Nous souhaitons la bienvenue à Frank dans notre équipe.

Proposé par : **Nicholas Dubé**
Et résolu à l'unanimité.

24-05101 Soumission abrasif 0-1/4

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées à des gravières/sablières pour la fourniture d'abrasif;

ATTENDU QUE la date livraison doit se faire avant le 30 aout;

Deux fournisseurs ont répondu à l'appel pour une quantité de 2000 tonnes, soient :

Noms fournisseurs	La tonne	Redevances	Total avec taxes
Les Boisés Grande Fourche Inc.	15,15 \$/tonne	0,68\$/tonne	37 205.91 \$
Ferme Feber SENC.	16 \$/tonne	0,68\$/tonne	38 355.66 \$

EN CONSÉQUENCE :

La soumission retenue est celle de Les Boisés Grande Fourche Inc. au montant de 37 205.91\$, taxes incluses.

Proposé par : **Carole Desbiens**
Et résolu à l'unanimité.

24-05102 Mention de félicitation LOAC et S.A.P.

ATTENDU QUE le 6 avril dernier ce tenait la porte ouverte, journée cabane à sucre chez LOAC et S.A.P et que l'évènement a été un franc succès.

Nous désirons féliciter les organisateurs pour ce bel événement rassembleur et familial.

Mention spéciale aussi à Monsieur Adélard Després et Madame Charlotte Bérubé qui ont permis et aux jeunes et moins jeunes de ce sucré le bec.

Un franc succès pour cette 3e édition. Félicitations à vous !

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

24-05103 Mention de félicitation festival Honéquestre

ATTENDU QUE le 4 mai dernier se tenant le traditionnel souper-bénéfice du Festival Honéquestre, nous désirons féliciter l'organisation pour l'excellent repas servi et la magnifique soirée de danse.

Félicitations à vous tous !

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

24-05104 Don à la société Alzheimer

ATTENDUE QUE Madame Huguette Portugais-Dube est décédée le 5 avril dernier. Cette dernière est la défunte mère de la Mairesse, Madame Andrée Dubé. En signe de sympathies, un don de 75\$ sera fait à la société d'Alzheimer.

Nous désirons offrir à Andrée et sa famille nos plus sincères condoléances.

Proposé par : **Jocelyn Pelletier**
Et résolu à l'unanimité.

24-05105 Période de questions

À 20 heures 28, Richard B. Dubé, donne la parole à l'assemblée pour la période de questions.

FERMETURE DE LA RÉUNION

À 20 heures 43, sur la proposition de Nicholas Dubé, Richard B. Dubé, maire suppléant lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Richard B. Dubé, maire suppléant atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Richard B. Dubé, maire suppléant

Josée Chouinard, directrice générale